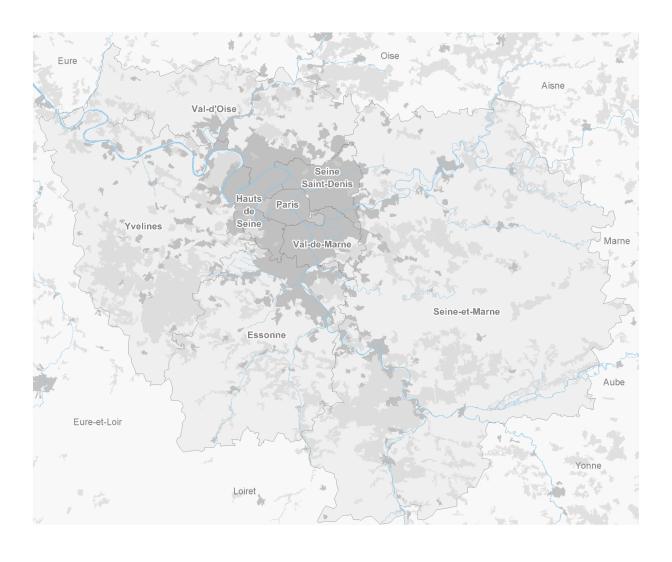


Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision —

N°3-Juin 2015

Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2014





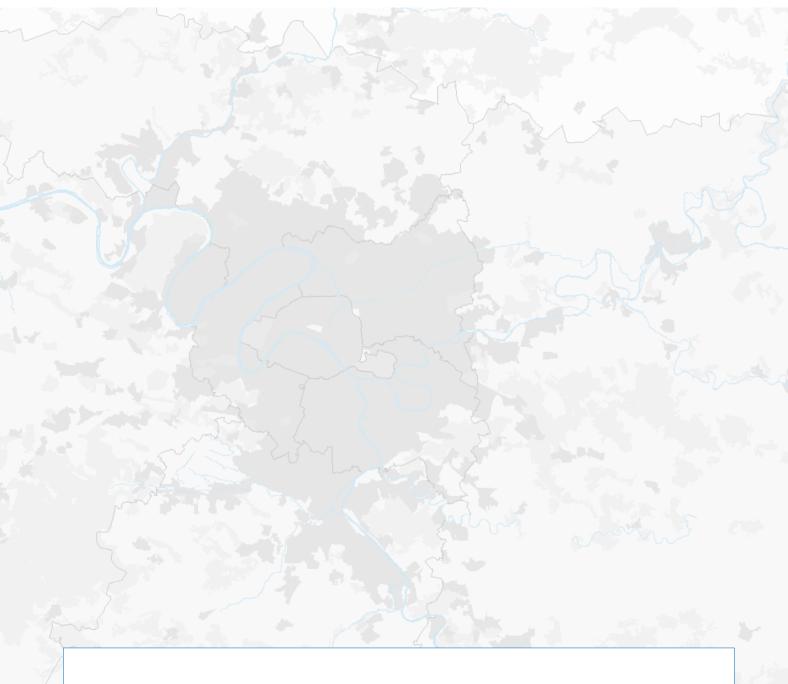
Avant-Propos

e « Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France » est consacré aux « Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2014 ».

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad), service d'études des Caf en Île-de-France, rassemble à travers cette publication les résultats statistiques les plus récents, au niveau régional et départemental, relatifs aux allocataires, dans le champ de la pauvreté, de la précarité, des revenus, des minima sociaux, du logement.

Ces données, qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité, donnent toutefois une information sur les prestations délivrées par la branche Famille de la sécurité sociale dans ce domaine et sur la couverture des populations concernées par ces prestations légales. Les éléments contenus dans cette publication sont susceptibles d'apporter aux acteurs sociaux des éléments pour qualifier leurs territoires et les inciter à aller plus loin dans leur déclinaison territoriale.

Les données sont aussi consultables sur le site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques



Thème 1: Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) p.4

Thème 2 : Les bénéficiaires d'une aide au logement p.5

Thème 3 : Les allocataires à bas revenus p.10

Thème 4 : Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) p.11

Thème 5 : Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) p.15

Figure 1. Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) d'Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires Caf	408 827	262 050	326 137	239 595	827 782	221 403	214 806	205 212	208 056	849 477	2 086 086
dont:											
Isolés hommes	102 962	42 819	60 605	41 232	144 656	27 104	27 267	29 027	27 193	110 591	358 209
Isolées femmes	116 076	44 058	49 298	39 827	133 183	26 605	25 394	24 568	25 984	102 551	351 810
Couples sans enfant	19 616	10 386	18 598	10 429	39 413	8 142	6 525	7 245	8 811	30 723	89 752
Familles monoparentales(*)	49 493	40 494	63 090	42 775	146 359	40 288	33 304	36 602	38 366	148 560	344 412
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	89 824	92 343	90 484	77 841	260 668	87 753	87 238	78 675	75 384	329 050	679 542
Couples avec 3 enfants ou plus	30 856	31 950	44 062	27 491	103 503	31 511	35 078	29 095	32 318	128 002	262 361
Personnes couvertes	898 031	738 638	907 662	661 654	2 307 954	683 614	679 748	624 738	638 965	2 627 065	5 833 050
Population Insee	2 249 975	1 581 628	1 529 928	1 333 702	4 445 258	1 338 427	1 413 635	1 225 191	1 180 365	5 157 618	11 852 851
Part de la population couverte (**) par la Caf (%)	39,9	46,7	59,3	49,6	51,9	51,1	48,1	51,0	54,1	50,9	49,2

Champ: Ensemble des 2 086 086 allocataires.

Lecture : Au 31 décembre 2014, les Caf d'Île-de-France couvrent 49,2 % de la population francilienne.

(*) Y compris les femmes enceintes sans enfant.

(**) Il s'agit des allocataires des Caf plus les conjoints, enfants, et autres personnes à charge, rapportés à la population recensée par l'Insee en 2011.

Définition

Allocataires : Il s'agit des bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf) pour décembre 2014, au regard de leur situation familiale et/ou monétaire, ou ayant reçu une allocation pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Sont considérés ici comme enfants à charge, au sens des prestations familiales, les enfants de moins de 20 ans à condition, s'ils travaillent au-delà de 16 ans, de percevoir une rémunération inférieure à 55 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic).

Commentaires

Fin décembre 2014, 2 086 086 foyers perçoivent une ou plusieurs prestations versées par la Caf. Ainsi, 49,2 % de la population francilienne est concernée par une prestation de la branche famille. Parmi les foyers allocataires, plus d'un tiers sont des personnes vivant seules et 61,7 % des familles avec enfant(s). Plus de la moitié de ces familles est composée d'un couple et d'au plus deux enfants, et un peu plus d'un quart d'entre elles, d'un seul parent avec ses enfants.

Figure 2.1. Les bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires Caf	408 827	262 050	326 137	239 595	827 782	221 403	214 806	205 212	208 056	849 477	2 086 086
dont bénéficiaires d'une aide au logement :											
- en nombre	239 511	116 846	182 373	118 452	417 671	91 161	80 318	87 066	94 529	353 074	1 010 256
- en % du nombre d'allocataires Caf	58,6	44,6	55,9	49,4	50,5	41,2	37,4	42,4	45,4	41,6	48,4
Évolution 2013/2014 (en %)	-0,0	-0,3	1,8	1,9	1,2	1,8	1,4	5,6	3,4	3,0	1,5
Personnes couvertes par une aide au logement	385 860	239 298	476 906	270 985	987 189	233 287	194 458	217 574	253 198	898 517	2 271 566
Part de la population couverte par une aide au logement en % (*)	17,1	15,1	31,2	20,3	22,2	17,4	13,8	17,8	21,5	17,4	19,2
Structure par type de prestati	on (%)										
Bénéficiaires d'Apl	33,2	51,5	60,0	54,4	56,0	59,5	60,2	59,2	61,4	60,1	52,0
- Location ou "foyer" (**)	33,1	51,2	58,0	53,5	54,8	55,7	58,7	56,9	58,8	57,5	50,6
- Accession	0,1	0,3	2,0	0,8	1,2	3,8	1,5	2,3	2,6	2,6	1,4
Bénéficiaires d'Alf	8,9	13,7	22,2	18,4	18,7	21,2	16,7	19,5	22,1	20,0	16,8
- Location ou "foyer" (**)	8,6	12,5	17,8	15,8	15,7	15,4	13,5	15,4	16,0	15,1	13,8
- Accession	0,4	1,2	4,4	2,5	3,0	5,8	3,2	4,1	6,2	4,9	3,0
Bénéficiaires d'Als	57,9	34,9	17,9	27,3	25,3	19,3	23,2	21,3	16,5	19,9	31,2
- Location ou "foyer" (**)	57,5	34,4	17,2	26,8	24,7	18,5	22,6	20,7	15,7	19,2	30,6
- Accession	0,4	0,4	0,7	0,5	0,6	0,8	0,6	0,6	0,8	0,7	0,6
Logement en foyer											
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)	20 205	9 656	10 115	8 919	28 690	6 712	7 135	6 919	6 881	27 647	76 542
% de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)	8,4	8,3	5,5	7,5	6,9	7,4	8,9	7,9	7,3	7,8	7,6

Champ: Ensemble des 1 010 256 bénéficiaires d'aides au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 52 % des bénéficiaires d'aides au logement en Île-de-France sont des bénéficiaires d'Apl.

(*) Il s'agit des allocataires d'une aide au logement et des conjoints, enfants et personnes à charge pris en compte pour le calcul de l'aide, rapportés à la population recensée par l'Insee en 2011.

(**) Ou en structure collective ou en résidence sociale.

Définitions

Il existe trois types d'aides au logement destinées aux ménages de ressources modestes, locataires ou accédants à la propriété : l'Aide personnalisée au logement (ApI), l'Allocation de logement à caractère familial (Alf) et l'Allocation de logement à caractère social (Als). Ces aides ne sont pas cumulables, l'ordre de priorité est le suivant : ApI, Alf, Als. Leur montant varie selon le niveau de ressources, la taille de la famille, les dépenses (plafonnées) de logement et le statut d'occupation.

L'Aide personnalisée au logement (ApI) est destinée à toute personne, locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ; accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un Prêt d'accession sociale (Pas), un Prêt aidé à l'accession à la propriété (Pap) ou encore un Prêt conventionné (Pc) pour l'acquisition, l'amélioration ou l'agrandissement du logement, neuf ou ancien. L'ApI est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant des loyers ou de la mensualité remboursée.

L'Allocation de logement à caractère familial (Alf) concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl mais qui attendent un enfant, ont des enfants ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans (le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints).

L'Allocation de logement à caractère social (Als) s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl ni de l'Alf. Le logement en «foyer» inclut, outre les logements strictement en foyers pour jeunes travailleurs, personnes âgées ou handicapées, ceux en résidence universitaire, en maison de retraite, et dans certains cas, l'hébergement en unité ou centre de long séjour.

Commentaires

Parmi les allocataires franciliens, 1 010 256 (soit 48,4 %) perçoivent une aide pour leur logement, soit près d'un allocataire sur deux. À Paris, cette proportion est plus élevée (58,6 %) en raison de la forte présence d'étudiants. En un an, le nombre d'allocataires percevant une allocation logement a progressé mais pas aussi fortement que l'année précédente (+ 1,5 % contre + 2,3 % fin 2013). Dans les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise, la hausse est d'au moins + 3,4 % entre 2013 et 2014. Paris et les Yvelines affichent une hausse modérée du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement, inférieure au taux de croissance régional, et les Hauts-de-Seine connaissent même une baisse de ces derniers (- 0,3 %). La population couverte par une aide au logement reste stable entre 2013 et 2014 : 19 %. La moitié des bénéficiaires d'une aide au logement perçoit l'Aide personnalisée au logement (Apl), 31,2 % l'Allocation de logement à caractère social (Als) et 16,8 % l'Allocation de logement à caractère familial (Alf). Toutes aides confondues, ces bénéficiaires sont en grande majorité locataires, ils sont 7,6 % à vivre en foyer.

Figure 2.2 Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon leur statut d'occupation (en %) et montant mensuel moyen des prestations au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	239 511	116 846	182 373	118 452	417 671	91 161	80 318	87 066	94 529	353 074	1 010 256
selon le statut d'occupation											
Foyers	5,3	6,4	4,9	5,8	5,6	5,2	5,8	5,8	5,5	5,6	5,5
Location	90,7	89,9	87,4	88,6	88,4	82,2	85,8	85,0	83,1	84,0	87,4
dont parc privé	66,3	46,1	39,7	43,6	42,8	41,4	39,4	42,3	36,9	40,1	50,1
dont parc social	33,7	53,9	60,3	56,4	57,2	58,6	60,6	57,7	63,1	59,9	49,9
Accession	0,8	1,6	5,7	3,3	3,9	9,0	4,5	5,9	8,0	6,9	4,2
Parc inconnu	3,2	2,1	2,0	2,3	2,1	3,6	3,8	3,3	3,4	3,5	2,9
Montant moyen en euros des AL versées	242,7	243,1	276,2	254,5	260,8	250,8	245,7	252,3	263,1	253,3	253,9
Selon le type de prestation :											
Apl	264,2	245,4	268,4	254,4	258,0	258,3	250,7	255,4	263,2	257,2	259,2
Alf	216,8	214,5	228,3	214,2	220,4	202,2	204,7	202,8	204,5	203,5	213,7
Als	330,5	307,8	336,2	314,6	322,1	273,9	284,2	297,0	306,2	290,6	313,1

Champ: Ensemble des 1 010 256 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 87,4 % des bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France sont en location.

Commentaires

Au 31 décembre 2014, près de 9 bénéficiaires franciliens sur 10 d'une aide au logement sont locataires. Ils sont également répartis entre le parc privé et le parc social. Néanmoins, la situation des bénéficiaires locataires parisiens est différente de ceux vivant en petite ou en grande couronne. En effet, ils sont plus nombreux à être logés dans le parc privé que dans le parc social (respectivement 66,3 % et 33,7 %), alors qu'en petite ou en grande couronne c'est dans le parc social qu'ils sont les plus nombreux (environ 57 % pour la petite couronne et 60 % pour la grande couronne). Ceci se remarque particulièrement dans les départements de Seine-Saint-Denis, des Yvelines et du Val d'Oise avec respectivement 60,3 %, 60,6 % et 63,1 % de bénéficiaires d'une aide au logement locataires logés dans le parc social. La part des accédants à la propriété atteint seulement 4,2 %, mais il y a des écarts selon les zones, leur part est de 7 % en grande couronne et de moins de 1 % dans la capitale.

L'aide mensuelle moyenne est de 254 euros. Le montant moyen versé de l'Als est supérieur aux deux autres aides au logement puisqu'il est d'environ 313 euros, contre 214 euros pour l'Alf et 259 euros pour l'Apl. Ces différences de montant révèlent, tout à la fois, des écarts dans les caractéristiques des publics bénéficiaires (par définition, l'Als s'adresse à des ménages de taille plus réduite), dans les niveaux de loyers selon les types de parc (à taille de ménage bénéficiaire d'une prestation logement donnée, les loyers moyens sont plus élevés dans le parc locatif privé que dans le parc locatif conventionné).

Figure 2.3 Répartition des allocataires des Caf d'Île-de-France selon la structure familiale au 31 décembre 2014 (en %)

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires	408 827	262 050	326 137	239 595	827 782	221 403	214 806	205 212	208 056	849 477	2 086 086
Selon la structure familiale											
Isolés	53,6	33,2	33,7	33,8	33,6	24,3	24,5	26,1	25,6	25,1	34,0
Familles monoparentales	12,1	15,5	19,3	17,9	17,7	18,2	15,5	17,8	18,4	17,5	16,5
1 enfant	6,5	7,7	9,5	9,0	8,8	8,8	7,3	8,5	9,0	8,4	8,2
2 enfants	4,0	5,7	6,3	6,2	6,1	6,5	5,9	6,5	6,4	6,4	5,8
3 enfants	1,2	1,6	2,5	1,9	2,1	2,1	1,7	2,1	2,2	2,0	1,9
4 enfants ou plus	0,4	0,4	1,0	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7
Couples sans enfant	4,8	4,0	5,7	4,4	4,8	3,7	3,0	3,5	4,2	3,6	4,3
Couples avec enfant(s)	29,5	47,4	41,3	44,0	44,0	53,9	56,9	52,5	51,8	53,8	45,2
1 enfant	6,5	9,0	9,6	9,3	9,3	10,2	9,4	9,7	10,0	9,8	9,0
2 enfants	15,5	26,2	18,2	23,2	22,2	29,5	31,2	28,6	26,2	28,9	23,6
3 enfants	5,6	9,5	9,5	8,6	9,2	10,8	12,2	10,6	11,3	11,2	9,3
4 enfants ou plus	1,9	2,7	4,0	2,9	3,3	3,4	4,1	3,5	4,2	3,8	3,2

Champ: Ensemble des 2 086 086 allocataires.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 45,2 % des allocataires d'Île-de-France sont des couples avec enfant(s).

Figure 2.4 Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure familiale au 31 décembre 2014 (en %)

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	239 511	116 846	182 373	118 452	417 671	91 161	80 318	87 066	94 529	353 074	1 010 256
Selon la structure familiale											
Isolés	72,5	55,5	38,6	48,2	46,1	39,2	44,9	42,3	37,1	40,7	50,4
Familles monoparentales	10,7	18,5	22,0	21,0	20,8	26,3	22,5	24,2	23,7	24,2	19,6
1 enfant	5,8	9,4	9,9	10,2	9,9	12,3	10,8	11,2	10,9	11,3	9,4
2 enfants	3,1	6,0	7,2	7,0	6,8	8,9	7,6	8,3	8,0	8,2	6,4
3 enfants	1,3	2,3	3,4	2,8	2,9	0,4	3,0	3,3	3,4	3,4	2,7
4 enfants ou plus	0,5	0,8	1,5	1,1	1,2	1,4	1,2	1,3	1,4	1,3	1,1
Couples sans enfant	6,9	7,0	7,9	6,8	7,3	6,1	6,0	5,7	6,9	6,2	6,8
Couples avec enfant(s)	10,0	19,0	31,5	23,9	25,9	28,4	26,6	27,8	32,3	28,9	23,2
1 enfant	2,7	5,0	7,5	5,9	6,3	5,9	5,8	6,0	6,8	6,2	5,4
2 enfants	3,1	6,2	9,8	7,8	8,2	9,2	8,3	8,8	10,0	9,1	7,3
3 enfants	2,5	5,1	9,1	6,6	7,2	8,4	7,8	8,0	9,7	8,5	6,6
4 enfants ou plus	1,7	2,7	5,2	3,6	4,0	4,8	4,7	5,0	5,7	5,1	3,9

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ: Ensemble des 1 010 256 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 23,2 % des bénéficiaires d'une aide au logement d'Île-de-France sont des couples avec enfant(s).

Commentaires

Parmi les 1 010 256 bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France, la moitié (50,4 %) sont des personnes isolées, 23,2 % des couples avec enfant(s), 19,6 % des familles monoparentales et 6,8 % des couples sans enfant. Si la part des personnes isolées est surreprésentée chez les bénéficiaires d'une aide au logement par rapport à l'ensemble des allocataires des Caf d'Île-de-France, celle des couples avec enfant(s) est sous-représentée : environ 1 sur 4 en bénéficie alors qu'ils représentent près de 45 % des allocataires. La part de ces couples avec enfant(s) est surreprésentée dans les Yvelines pour l'ensemble des allocataires (56,9 % contre 45,2 % pour l'Île-de-France). Á l'inverse, en Seine-Saint-Denis, cette part est surreprésentée pour l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au logement (31,5 % contre 23,2 % pour l'Île-de-France).

Les couples sans enfant et les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées chez les bénéficiaires franciliens d'une aide au logement par rapport à l'ensemble des allocataires (respectivement 6,8 % et 19,6 % contre 4,3 % et 16,5 % pour l'ensemble des allocataires d'Île-de-France).

Figure 2.5 Taux d'effort brut et net médian avec charges des bénéficiaires d'une aide au logement en location ou en accession et part des bénéficiaires d'une aide au logement dont le loyer réel est supérieur au loyer plafond du barème au 31 décembre 2014 (en %)

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	239 511	116 846	182 373	118 452	417 671	91 161	80 318	87 066	94 529	353 074	1 010 256
Population du champ du calcul du taux d'effort	124 597	75 038	134 718	79 959	289 715	68 351	56 348	62 356	68 281	255 336	669 648
en % des bénéficiaires d'Al	52,0	64,2	73,9	67,5	69,4	75,0	70,2	71,6	72,2	72,3	66,3
Taux d'effort brut médian	40,6	32,2	32,6	31,9	32,3	30,6	29,6	30,0	30,5	30,2	33,0
Taux d'effort net médian	24,1	17,6	16,5	17,2	17,0	17,3	16,5	16,8	16,6	16,8	18,2
Nombre de bénéficiaires d'une Al avec des loyers réels supérieurs au loyer plafond du barème	92 675	45 762	84 450	50 559	180 771	45 251	33 622	38 375	42 317	159 565	433 011
en % de la population du champ du calcul du taux d'effort	74,4	61,0	62,7	63,2	62,4	66,2	59,7	61,5	62,0	62,5	64,7

Champ retenu pour le calcul du taux d'effort : Ensemble des 669 648 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture: Au 31 décembre 2014, 66 % des bénéficiaires d'une aide au logement ont des loyers supérieurs au loyer plafond du barème.

Méthodologie pour le calcul du taux d'effort

La charge que constitue le logement dans le budget des familles se mesure par le taux d'effort consacré au logement : les allocations logement ayant pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt concernant les accédants à la propriété). En comparant le taux d'effort avec ou sans les aides au logement, on mesure le soutien apporté par ces aides aux allocataires pour leur permettre d'assumer cette charge.

Pour le calcul du taux d'effort, ont été retirés des 1 010 256 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, les allocataires ou conjoints dont les revenus sont mal appréhendés, c'est-à-dire les personnes âgées de 65 ans ou plus, les agriculteurs et les étudiants ne percevant que l'Al (hormis s'ils ont des enfants). Sont également exclus les allocataires percevant de l'Aah en maison d'accueil spécialisée et les allocataires hospitalisés ou incarcérés. Le champ retenu pour le calcul de l'indicateur porte sur les allocataires du parc locatif (social ou privé) ou en accession à la propriété. Sont exclus les foyers, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) : les conditions de vie et de resources des allocataires qui y vivent sont particulières car d'autres services que l'hébergement sont compris dans les loyers. Ainsi, les résultats sur les taux d'effort portent sur 669 648 allocataires, soit environ les deux tiers (66,3 %) de l'ensemble des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Figure 2.6 Taux d'effort net médian avec charges des bénéficiaires d'une aide au logement en location ou accession selon la structure familiale au 31 décembre 2014 (en %)

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Taux d'effort net selon la structure familiale											
Isolés	35,9	27,8	26,0	26,7	26,8	25,1	27,1	25,7	25,8	25,9	29,3
Familles monoparentales	14,9	14,8	13,9	15,3	14,5	15,8	15,2	15,3	15,0	15,3	14,9
1 enfant	18,1	17,8	18,2	18,8	18,2	19,0	18,6	18,9	18,6	18,7	18,4
2 enfants	13,9	14,4	13,7	14,7	14,1	16,1	15,1	15,1	15,0	15,3	14,5
3 enfants	8,3	8,2	7,7	9,0	8,2	9,6	8,8	9,0	8,9	9,1	8,5
4 enfants ou plus	4,3	3,8	3,8	4,2	3,9	4,1	4,1	4,0	4,1	4,0	4,0
Couples sans enfant	31,6	22,6	24,4	26,1	25,2	21,1	22,6	23,3	24,4	22,8	25,9
Couples avec enfant(s)	14,4	13,5	14,7	14,4	14,4	14,6	12,9	13,9	14,4	14,0	14,2
1 enfant	19,0	18,1	20,2	19,7	19,5	17,9	16,7	18,4	19,1	18,1	18,8
2 enfants	15,8	14,3	16,4	15,3	15,5	16,2	14,0	15,3	16,0	15,4	15,5
3 enfants	12,2	11,0	12,3	11,9	11,8	13,3	10,5	12,1	12,5	12,6	12,1
4 enfants ou plus	9,3	8,7	9,0	9,1	8,9	10,1	9,0	9,3	9,8	9,5	9,2

Champ retenu pour le calcul du taux d'effort : ensemble des 669 648 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2014, le taux d'effort net pour les bénéficiaires franciliens d'une aide au logement isolés est de 29,3 %.

Définitions

Taux d'effort

Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, brut et net, permettent d'appréhender le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non de l'aide personnelle au logement perçue :

Taux d'effort brut médian : c'est le rapport entre la dépense brute en logement du bénéficiaire (coût du logement + charges) et son revenu disponible (aide au logement comprise), qui sépare la population des bénéficiaires en deux ;
Taux d'effort net médian : c'est le rapport entre la dépense nette en logement du bénéficiaire (coût du logement + charges – aides au logement) et son revenu disponible (revenu disponible – aides au logement), qui sépare la population des bénéficiaires en deux.

En l'absence d'informations précises sur les charges réelles des allocataires ces dernières ont été intégrées forfaitairement dans le calcul du taux d'effort. Ce forfait, variable selon la taille de la famille (53,23 euros pour une personne isolée ou en couple + 12,06 euros par personne supplémentaire) aurait tendance à sous-estimer les taux d'effort du parc social où les charges sont en moyenne plus élevées.

Loyer plafond du barème

Au-delà d'un certain montant de loyer, l'Al n'est plus calculée à partir du loyer réellement payé mais à partir d'un loyer forfaitaire. Dénommé « loyer plafond » ou « loyer plafond du barème », sa valeur dépend de la zone géographique et de la configuration familiale du ménage.

Commentaires

Après perception des AI, la moitié des allocataires de l'Île-de-France consacre moins de 18,2 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Sans l'effet solvabilisateur des aides au logement, le taux d'effort brut médian est de 33,0 %, soit une diminution de 45 %. C'est à Paris que le taux d'effort net médian est le plus important (24,1 %), alors qu'il oscille entre 16,5 % en Seine-Saint-Denis et dans les Yvelines et 17,6 % dans les Hauts-de-Seine. Il varie selon la taille de la famille : les allocataires isolés et les couples sans enfant sont ceux qui ont les taux d'effort nets médians les plus élevés (29,3 % et 25,9 %), à l'inverse les familles monoparentales et les couples avec enfants ont des taux d'effort nets médian moins élevés (respectivement 14,9 % et 14,2 %). Á mesure que le nombre d'enfants augmente, le taux d'effort net médian diminue passant ainsi de 18,4 % pour une famille monoparentale avec un enfant à charge à 4,0 % pour une famille monoparentale avec 4 enfants ou plus.

Rappelons qu'au-delà d'un certain montant de loyer, l'Al n'est plus calculée à partir du loyer réellement payé mais à partir d'un loyer forfaitaire. Près des deux tiers (64,7 %) des allocataires s'acquittent d'un loyer supérieur au montant plafonné.

Figure 3. Les allocataires à bas revenus en Île-de-France au 31 décembre 2014, sous le seuil de 1 028 euros mensuel par UC (60 % de la médiane des revenus)

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires à bas revenus	140 030	75 300	153 290	83 613	312 203	66 072	54 748	61 021	71 701	253 542	705 775
dont (en %):											
Hommes isolés	33,6	27,8	24,0	26,2	25,5	22,9	26,3	23,7	21,0	23,3	26,3
Femmes isolées	26,9	20,0	14,4	17,5	16,6	15,5	16,8	14,6	14,4	15,3	18,2
Hommes isolés avec enfant(s)	0,9	1,2	1,1	1,3	1,2	1,5	1,3	1,4	1,3	1,4	1,2
Femmes isolées avec enfant(s)	16,7	22,8	23,6	24,1	23,5	28,7	24,9	27,3	25,7	26,7	23,3
Couples sans enfant	7,0	5,8	6,5	5,8	6,1	4,8	4,9	4,9	5,7	5,1	5,9
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	10,0	15,0	18,8	16,2	17,2	16,7	16,2	17,4	18,9	17,4	15,8
Couples avec 3 enfants ou plus	4,9	7,5	11,7	8,8	9,9	9.9	9,6	10,8	13,1	11,0	9,3
dont percevant (en %) :						,					
Rsa (1)	51,2	47,5	58,2	53,0	54,2	49,8	46,5	47,8	50,2	48,7	51,7
Aah (2)	8,1	8,8	6,0	7,5	7,1	8,8	10,0	9,0	6,7	8,5	7,8
Percevant une aide au logement	58,8	59,5	59,1	57,9	58,9	57,1	56,0	56,6	57,1	56,7	58,1
Population (*) des foyers allocataires à bas revenus	259 782	167 242	396 203	197 537	760 982	167 116	131 372	155 743	192 328	646 559	1 667 323
En % de la population	13,5	12,2	29,1	17,1	19,6	14,2	10,8	14,7	18,4	14,4	16,2
dont enfants de moins de 21 ans	89 099	69 814	183 359	86 849	340 022	78 979	59 599	73 776	92 200	304 554	733 675
En % des moins de 21 ans	21,4	17,8	42,4	25,6	29,2	21,3	15,6	22,2	27,7	21,5	24,5

Champ: Ensemble des 705 775 allocataires à bas revenus.

Lecture: Au 31 décembre 2014, 23,3 % des allocataires à bas revenus sont des femmes isolées avec enfant(s).

(1) Revenu de solidarité active, (2) Allocation aux adultes handicapés.

(*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.

Définitions

Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus). La pauvreté monétaire mesurée ici ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Insee puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel et des ressources trimestrielles pour les bénéficiaires du Rsa et de l'Aah qui sont en emploi. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de l'approche revenus.

Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane pour les allocataires figurant dans le fichier au 31/12/2014, est de 1 028 euros par unité de consommation. Le calcul du seuil s'appuie sur les revenus de 2013 présents dans les fichiers des allocataires au 31/12/2014.

À titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 2 159 euros ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles sont inférieures à 2 570 euros.

Commentaires

Fin 2014, 705 775 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 028 euros par unité de consommation et par mois, soit 33,8 % des allocataires. Les foyers allocataires à bas revenus abritent 1 667 323 personnes, soit 16,2 % de la population francilienne.

Près de 740 000 jeunes de moins de 21 ans vivent dans des familles disposant de bas revenus. La Seine-Saint-Denis abrite la plus forte proportion de jeunes dans cette situation.

Figure 4. Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) en Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires du Rsa	82 375	40 825	98 405	49 472	188 702	37 740	29 637	33 293	40 286	140 956	412 033
Évolution 2013/2014 (en %)	4,0	5,3	5,0	5,0	5,1	8,2	9,9	9,5	7,9	8,8	6,1
dont :											
Nombre d'allocataires du Rsa jeunes	81	67	67	74	208	96	80	86	79	341	630
Allocataires du Rsa											
dont (en %) :											
Rsa « socle seul »	69,2	64,7	71,7	71,1	70,0	65,9	65,5	65,6	67,6	66,2	68,6
Rsa « socle + activité »	12,5	12,3	10,0	10,1	10,5	10,9	10,8	11,4	10,9	11,0	11,1
Rsa « activité seul »	18,3	23,0	18,3	18,8	19,4	23,2	23,7	23,0	21,4	22,8	20,3
Structure par âge (%)											
Moins de 25 ans	1,8	3,1	4,2	3,9	3,9	6,4	5,3	6,5	5,7	6,0	4,2
Entre 25 et 29 ans	18,8	19,1	17,5	18,7	18,1	21,9	22,0	21,2	19,4	21,1	21,3
Entre 30 et 39 ans	26,7	30,3	30,5	30,4	30,4	31,0	31,0	30,7	30,1	30,7	29,8
Entre 40 et 49 ans	23,3	23,5	23,8	23,7	23,7	22,2	22,0	22,4	23,0	22,4	23,2
50 ans ou plus	29,4	23,9	24,1	23,4	23,9	18,6	19,7	19,1	21,7	19,8	23,6
Structure familiale (%)											
Hommes seuls	42,6	36,4	31,8	34,4	33,5	29,5	34,6	29,7	28,8	30,4	34,3
Femmes seules	24,9	19,3	15,1	17,6	16,7	15,4	16,8	15,1	15,7	15,7	18,0
Familles monoparentales	21,7	28,8	32,4	31,5	31,4	36,8	31,4	36,5	34,5	34,9	30,4
Couples sans enfant	2,9	2,8	3,6	2,9	3,2	3,0	2,7	2,8	3,3	3,8	2,8
Couples avec enfant(s)	7,9	12,7	17,1	13,6	15,3	15,3	14,4	15,9	17,7	15,9	14,0
Ancienneté dans le dispositif y compris dans le Rmi et l'Api (%)											
Moins d'un an	25,1	26,2	21,5	21,9	22,6	25,4	30,9	25,1	25,3	26,5	24,4
De 1 an à 4 ans	41,8	42,6	40,8	42,3	41,6	44,9	44,0	43,4	42,7	43,8	42,4
Plus de 4 ans	27,8	26,8	31,2	29,8	29,9	26,8	22,7	26,3	27,1	25,9	28,1
Situation par rapport au logement (%)											
Logement autonome avec aide au logement	47,2	49,0	52,6	49,5	51,0	50,6	47,0	48,2	48,7	48,8	49,5
Hébergés gratuit, propriétaires	37,1	40,3	35,6	39,0	37,5	35,7	39,9	39,2	39,9	38,6	37,8
Mal logés, SDF,en CHRS(*)	15,6	10,7	11,9	11,5	11,5	13,6	13,1	12,5	11,4	12,6	12,7
Part des allocataires du Rsa avec une majoration pour isolement (%)	6,4	8,8	12,4	9,8	9,9	13,7	11,1	13,1	12,3	12,6	10,1
Part des allocataires du Rsa en emploi (%)	33,5	38,2	29,9	30,8	31,9	36,3	37,5	32,5	37,0	36,2	34,0
Montant moyen mensuel (en €)	415	406	441	428	425	418	404	421	427	417	419
Population (**) des foyers bénéficiaires du Rsa	136 472	78 505	218 722	100 687	397 914	83 273	61 030	73 740	90 568	308 611	842 997
- en % de la population	6,1	5,0	14,3	7,5	9,0	6,2	4,3	6,0	7,7	6,0	7,1

Champ: Ensemble des 412 033 allocataires du Rsa.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 11,1 % des allocataires du Rsa touchent le Rsa socle et activité.

(*) Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

(**) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

Commentaires

Au 31 décembre 2014, 412 033 allocataires franciliens bénéficient du Rsa. Parmi eux, 630 jeunes franciliens sont bénéficiaires du Rsa jeunes, soit 0,1 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa. En un an, les effectifs du Rsa ont augmenté de + 6,1 %. Si tous les départements enregistrent une hausse du nombre d'allocataires, des différences d'évolution apparaissent en fonction des départements. C'est surtout dans les Yvelines (+ 9,9 %) et en Essonne (+ 9,5 %) que les bénéficiaires du Rsa ont principalement augmenté. C'est sensiblement en grande couronne que les évolutions sont les plus importantes (+ 8,8 %). On dénombre que presque sept bénéficiaires sur dix perçoivent le Rsa « socle seul », 11,1 % le Rsa « socle et activité » et 20,3 % le Rsa « activité seul ». Ce sont 842 998 personnes qui sont couvertes par le Rsa, soit 7,1 % de la population francilienne.

Les personnes isolées, (surtout les hommes), ainsi que les familles monoparentales sont les plus concernées par le bénéfice de cette prestation. Ces dernières représentent près de sept familles avec enfant(s) sur dix. Il y a de fortes différences selon les territoires. Paris en lien avec la structure de sa population, se distingue par une plus forte proportion de personnes seules (67,5 %) et en corollaire moins de familles avec enfant(s). En grande couronne, les allocataires du Rsa sont, dans un cas sur deux, des parents. Par ailleurs, 10,1 % des bénéficiaires du Rsa perçoivent une majoration pour situation d'isolement. Plus de sept allocataires bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis plus d'un an, les nouvelles entrées concernent un quart des allocataires bénéficiaires du Rsa. Un peu plus d'un tiers des allocataires bénéficiaires du Rsa exercent une activité professionnelle. Cette part varie de 29,9 % en Seine-Saint-Denis à 38,2 % dans les Hauts-de-Seine.

Définitions

Le Revenu de solidarité active (Rsa)

La prestation est entrée en vigueur le 1er juin 2009 et recouvre plusieurs situations. On distingue trois catégories d'allocataires :

Les bénéficiaires du Rsa « socle seul » n'ont pas de revenus d'activité (ou sont en période de cumul intégral durant les 3 mois de la reprise d'emploi) ;

Les bénéficiaires du Rsa « socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation dépendant de la composition du fover) :

Les bénéficiaires du Rsa « activité seul » ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres.

Le Rsa remplace le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires, mais le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du Rsa assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître. Le Rsa « socle » est un minimum social, le Rsa « activité seul » est un revenu garanti.

Montants forfaitaires en euros au 1er janvier 2014

		Situation familiale	
Nombre d'enfant(s) ou de personne(s) à charge	Vous vivez seul (e)	Parent isolé : majoration pour isolement	Vous vivez en couple
0	499	641	748
1	748	852	898
2	898	1 063	1 048
par enfant ou personne en plus	197	211	199

Le Rsa jeunes: Depuis le 1er septembre 2010, le Rsa est étendu en France métropolitaine aux jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans sans enfant à charge. Les conditions d'accès, les démarches, et les accompagnements restent les mêmes que ceux du Rsa généralisé, à l'exception de la condition d'activité préalable à la demande : obligation de justifier de deux ans d'activité à temps plein (consécutifs ou non) dans les trois dernières années précédant la demande (soit 3 214 heures).

Ancienneté dans le dispositif : L'ancienneté dans le Rsa prend en compte l'ancienneté dans le dispositif Revenu minimum d'insertion (Rmi) et dans le dispositif de l'Allocation de parent isolé (Api).

Structure familiale: Il s'agit de la structure du foyer de l'allocataire bénéficiaire du Rsa considérée administrativement par rapport aux conditions d'ouverture du droit. Ainsi, un allocataire « isolé » (sans conjoint ni enfant à charge) peut vivre chez ses parents, être hébergé par des amis. Les enfants sont ici considérés à charge au sens du Rsa et ont moins de 25 ans.

Situation par rapport au logement : Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation de Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement insalubre ou surpeuplé, comme les sans domicile fixe (SDF), ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait, le forfait logement ne leur est pas retiré.

Allocataires en emploi: Il s'agit des foyers bénéficiaires du Rsa « activité », associé éventuellement avec du Rsa « socle », et des foyers bénéficiaires du Rsa « socle seul » en période de cumul intégral du socle avec le revenu d'activité (pendant 3 mois suivant la reprise d'emploi). Dans un couple, les deux adultes allocataires (l'allocataire proprement dit et son conjoint éventuel) peuvent être en emploi.

Figure 5. Les allocataires du Rsa « socle » en Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires du Rsa « socle »	67 285	31 431	80 426	40 180	152 037	28 977	22 609	25 632	31 646	108 864	328 186
dont :											
Rsa « socle seul »	56 980	26 398	70 583	35 181	132 162	24 861	19 410	21 832	27 239	93 342	282 484
Rsa « socle + activité »	10 305	5 033	9 843	4 999	19 875	4 116	3 199	3 800	4 407	15 522	45 702
Évolution 2013/2014 (en %)											
Allocataires du Rsa « socle »	3,4	4,0	4,3	3,8	4,1	7,2	9,2	7,8	6,7	7,6	5,1
Allocataires du Rsa « socle seul »	3,2	2,8	3,3	3,6	3,3	6,2	8,3	6,9	6,1	6,8	4,4
Allocataires du Rsa « socle + activité »	4,8	11,0	12,5	5,6	10,3	13,3	15,1	13,5	10,8	13,0	9,9
Structure par âge (%)											
Moins de 25 ans	1,8	3,0	4,3	3,8	3,9	6,6	5,4	6,7	5,9	6,2	4,2
Entre 25 et 29 ans	18,6	19,6	17,6	18,9	18,4	22,2	22,7	21,5	19,8	21,4	19,4
Entre 30 et 39 ans	26,3	30,3	30,2	29,9	30,1	30,7	30,7	30,3	29,8	30,3	29,4
Entre 40 et 49 ans	22,8	22,6	22,9	23,1	22,9	21,3	20,8	21,7	21,8	21,4	22,4
50 ans ou plus	30,5	24,5	24,9	24,3	24,7	19,2	20,4	19,8	22,7	20,6	24,5
Structure familiale (%)											
Hommes seuls	46,8	42,2	36,3	39,4	38,3	34,8	41,1	35,1	33,5	35,8	39,2
Femmes seules	25,0	20,2	15,9	18,3	17,4	16,0	17,5	15,8	16,6	16,5	18,7
Familles monoparentales	20,1	26,7	31,7	29,9	30,2	35,7	29,2	34,9	33,4	33,5	29,2
Couples sans enfant	2,3	2,1	3,2	2,4	2,7	2,3	2,1	2,3	3,0	2,5	2,6
Couples avec enfant(s)	5,7	8,7	13,0	10,0	11,3	11,2	10,1	11,9	13,5	11,8	10,3
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « socle »	104 514	55 770	167 718	76 397	299 885	60 312	43 010	53 278	66 666	223 266	627 665
- en % de la population	4,6	3,5	11,0	5,7	6,7	4,5	3,0	4,3	5,6	4,3	5,3

Champ: Ensemble des 328 186 allocataires du Rsa «socle»

Lecture : Au 31 décembre 2014, 39,2 % des allocataires du Rsa «socle» sont des hommes seuls.

(*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

Commentaires

Au 31 décembre 2014, 328 484 allocataires franciliens bénéficient du Rsa « socle » dont 86 % du Rsa « socle seul » et 14 % du Rsa « socle et activité ». En un an, le nombre de bénéficiaires de cette prestation a augmenté de + 5,1 % ; cette hausse est un peu plus due à celle du nombre de bénéficiaires de la partie « socle et activité » (+ 9,9 %) qu'à celle de la partie « socle seul » (+ 4,4 %). Ce sont 627 665 personnes qui sont couvertes par le Rsa « socle », soit 5,3 % de la population francilienne.

Les trois quarts des bénéficiaires du Rsa « socle » sont âgés de 30 ans ou plus. C'est parmi la tranche d'âge des 30-39 ans que la proportion d'allocataires bénéficiaires de cette prestation est la plus forte (29,4 %). Les principaux bénéficiaires de cette prestation sont des personnes isolées (57,9 %), en particulier les hommes. Près de trois bénéficiaires sur dix sont des familles monoparentales (29,2 %).

Figure 6. Les allocataires du Rsa « activité seul » en Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre d'allocataires du Rsa « activité seul »	15 090	9 394	17 979	9 292	36 665	8 763	7 028	7 661	8 640	32 092	83 847
Évolution 2013/2014 (en %)	6,8	9,9	8,3	10,4	9,2	11,9	11,9	15,5	12,4	12,9	10,2
Structure par âge (%)											
Moins de 25 ans	2,2	3,4	3,7	4,1	3,7	5,6	5,0	5,9	5,0	5,4	4,1
Entre 25 et 29 ans	19,8	17,4	16,6	18,0	17,2	20,9	19,9	20,4	18,1	19,8	18,7
Entre 30 et 39 ans	28,1	30,6	31,9	32,3	31,6	31,9	31,8	32,0	31,4	31,8	31,1
Entre 40 et 49 ans	25,4	26,8	27,4	26,0	26,9	25,2	25,9	25,0	27,3	25,8	26,2
50 ans ou plus	24,5	21,8	20,4	19,6	20,6	16,4	17,4	16,7	18,3	17,2	20,0
Structure familiale (%)											
Hommes seuls	23,7	16,7	11,7	13,2	13,4	12,2	14,0	12,0	11,4	12,3	14,8
Femmes seules	24,2	16,4	11,7	14,3	13,6	13,1	14,4	12,6	12,5	13,1	15,3
Familles monoparentales	28,8	35,8	35,5	38,4	36,3	40,4	38,6	41,7	38,7	39,9	36,3
Couples sans enfant	5,2	5,0	5,4	5,1	5,2	5,2	4,6	4,4	4,5	4,7	5,0
Couples avec enfant(s)	18,1	26,1	35,7	29,1	31,6	29,0	28,3	29,4	32,9	30,0	28,5
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « activité seul »	31 958	22 735	51 004	24 290	98 029	22 961	18 020	20 462	23 903	85 346	215 333
- en % de la population	1,4	1,4	3,3	1,8	2,2	1,7	1,3	1,7	2,0	1,7	1,8

Champ: Ensemble des 83 847 allocataires du Rsa «activité seul».

Lecture : Au 31 décembre 2014, 36,3 % des allocataires du Rsa «activité seul» sont des familles monoparentales.

(*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

Commentaires

Fin décembre 2014, 83 847 travailleurs pauvres perçoivent le Rsa « activité seul », en complément de leurs revenus d'activité, soit une augmentation de + 10,2 % par rapport à fin décembre 2013. Les évolutions annuelles sont relativement homogènes en fonction des départements : ainsi, hormis à Paris où les effectifs augmentent beaucoup plus faiblement qu'ailleurs, tous les départements connaissent une croissance forte du nombre de bénéficiaires du Rsa « activité seul » sur la période. Précisément, les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise voient leur nombre de bénéficiaires croître respectivement de + 15,5 % et + 12,4 % alors que les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis voient leur nombre de bénéficiaires augmenter moins vite qu'au niveau régional avec respectivement + 9,9 % et + 8,3 %. Ce sont 215 333 personnes qui sont couvertes par le Rsa « activité seul », soit 1,8 % de la population francilienne.

Figure 7. Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en Île-de-France au 31 décembre 2014

	Paris	Hauts-de- Seine	Seine- Saint-Denis	Val-de- Marne	Petite couronne	Seine-et- Marne	Yvelines	Essonne	Val- d'Oise	Grande couronne	Île-de- France
Nombre de bénéficiaires de l'Aah	26 556	16 462	21 307	15 631	53 400	14 409	12 026	13 315	11 268	51 018	130 974
Évolution 2013/2014 (en %)	-0,2	-0,8	2,3	2,6	1,4	4,7	1,2	1,1	-1,2	1,6	1,2
Taux d'incapacité (%)											
De 50 % à 79 %	31,4	38,1	37,1	29,9	35,3	20,0	41,8	34,2	13,0	27,3	31,4
80 % et plus	68,6	61,9	62,7	70,0	64,6	80,0	58,1	65,6	86,9	72,6	68,5
Situation vis-à-vis de l'emploi (%)											
En emploi en milieu ordinaire(*)	8,5	8,9	6,8	7,7	7,7	8,9	6,9	8,9	6,9	7,9	7,9
En période d'intéressement à la reprise d'activité(**)	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,4	0,7	0,7	0,6	0,5
En emploi en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Esat)	6,3	9,7	8,4	12,3	10,0	11,8	15,2	10,9	14,1	12,9	10,4
Sans activité	84,7	80,9	84,3	79,6	81,9	79,3	77,4	79,5	78,3	78,7	81,2
Structure par âge (%)											
Moins de 30 ans	11,8	13,4	13,1	14,7	13,7	17,2	17,9	15,7	17,0	16,9	14,6
Entre 30 et 39 ans	16,8	18,0	17,7	18,0	17,9	20,2	21,6	20,1	20,2	20,5	18,7
Entre 40 et 49 ans	26,7	26,9	25,0	26,4	26,0	25,7	26,0	27,4	25,2	26,1	26,2
Entre 50 et 59 ans	32,3	31,6	31,5	30,1	31,1	27,3	26,8	27,5	26,8	27,1	29,8
60 ans ou plus	12,3	10,1	12,6	10,9	11,3	9,6	7,6	9,3	10,8	9,3	10,7
Structure familiale (%)											
Hommes seuls	47,8	43,7	39,1	43,2	41,7	41,5	46,6	41,8	42,6	43,0	43,5
Femmes seules	31,7	30,6	26,5	29,1	28,5	29,0	31,3	29,0	29,3	29,6	29,6
Familles monoparentales	5,5	5,8	7,1	5,8	6,3	5,9	4,6	6,3	4,8	5,5	5,8
Couples sans enfant	8,3	9,8	13,1	11,0	11,5	12,2	8,5	11,0	12,3	11,0	10,7
Couples avec enfant(s)	6,7	10,1	13,9	10,8	11,8	11,4	8,9	11,9	11,0	10,8	10,4
Situation par rapport au logement(***) (%)											
Accédant à la propriété	0,7	1,4	3,7	1,7	2,4	5,0	2,4	4,0	3,8	3,9	2,6
Locataire dans le parc privé	30,1	20,4	21,2	21,2	20,9	26,8	20,4	25,8	21,4	23,9	24,0
Locataire dans le parc public	61,0	66,6	69,6	66,3	67,7	55,3	57,5	62,8	61,3	59,1	63,1
En foyer	8,2	11,7	5,6	10,8	9,0	12,9	19,7	7,5	13,5	13,1	10,3
Revenu moyen mensuel (en €)	695	809	863	841	838	887	811	869	844	853	814
Population (****) des foyers bénéficiaires de l'Aah	36 477	24 508	36 081	23 859	84 448	22 490	17 216	20 971	17 237	77 914	198 839

Champ : Ensemble des 130 974 allocataires de l'Aah.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 68,5 % des allocataires de l'Aah ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.

(*) En activité sur le dernier trimestre de référence.

(**) Bénéficiaires ayant déclaré une reprise d'activité en milieu ordinaire récente à la Caf.

(***) Bénéficiaires de l'Aah percevant une aide pour leur logement.

(*****) Il s'agit des bénéficiaires de l'Aah, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

Définitions

L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)

L'Allocation aux adultes handicapés (Aah) est un minimum social qui a pour objectif d'aider financièrement les personnes handicapées disposant de revenus modestes, âgées d'au moins 20 ans et d'un âge inférieur ou égal à l'âge légal de la retraite. Si l'allocataire est handicapé, l'Aah peut compléter ses ressources pour lui garantir un revenu minimal. Son taux d'incapacité est d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 80 %.

L'allocataire ne doit pas percevoir de pension égale ou supérieure à 790,18 euros par mois (en 2014) ou s'il ne travaille pas, ses revenus de l'année 2012, ne doivent pas dépasser un plafond correspondant à sa situation familiale : 9 482,16 euros pour une personne isolée ou 18 964,32 euros pour un couple. Ces montants sont majorés de 4 741,08 euros par enfant à charge.

Depuis le 1er janvier 2011, si l'allocataire exerce une activité professionnelle ses droits à l'Aah sont calculés chaque trimestre en fonction des ressources imposables perçues durant les trois derniers mois. Aussi, une période de cumul intégral a été instaurée entre les revenus d'activité et l'Aah, d'une durée de six mois à compter de l'entrée en activité, dans la limite de six mois sur douze mois glissants.

La majoration pour la vie autonome est attribuée automatiquement si le taux d'invalidité est d'au moins 80 %, si l'allocataire bénéficie de l'Aah à taux plein ou en complément d'une pension vieillesse, invalidité ou d'une rente accident du travail ; s'il n'exerce pas d'activité professionnelle et s'il habite un logement indépendant pour lequel il bénéficie d'une aide au logement. Son montant s'élève à 104,77 euros par mois.

Le complément de ressources concerne les personnes qui se trouvent dans l'incapacité absolue de travailler. Son montant s'élève à 179,31 euros par mois.

